

République Française

Département du Calvados

COMMUNE DE BELLENGREVILLE

Procès-verbal du Conseil Municipal

Mercredi 14 avril 2021

Le Conseil Municipal a été convoqué le 08 avril 2021 à la salle des fêtes du gymnase pour le mercredi 14 avril 2021 à 19h00.

Présents : M. Dominique PIAT, M. Nicolas ESNAULT, Mme Florence SÉRANDOUR, Mme Lydie CHRISTY, M. Philippe PESQUEREL, Mme Nathaly MONROCQ, Mme Nadine BOUDESSEUL, Mme Céline LECOUTURIER, M. Pascal BERNIÉ, Mme Nelly ROGER, M. Stéphane NOEL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Caroline MOREL

Absents excusés : Mme Marinette AUDE, pouvoir à Mme Nelly ROGER, M. Michel LAINÉ, pouvoir à M. Dominique PIAT.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : M. Nicolas ESNAULT

#### Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2021

Je vous propose d'adopter le compte-rendu de la réunion du mois de mars.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

#### Huis clos

La séance du Conseil Municipal, convoquée à 19h00, se déroule intégralement en période de couvre-feu. Le Public ne peut donc pas y assister en intégralité. La commune n'étant pas en capacité de retransmettre les débats de manière dématérialisée, et donc de garantir l'aspect public de la séance, M. le Maire propose le vote de la tenue de séance en huis clos, permettant d'assurer la sécurité des actes pris.

Vu l'article 10 de l'Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide de tenir la séance à huis clos.*

#### 2021/04/14-01 – Finances communales – Approbation du Compte de gestion 2020

Je commence par remercier la présence Mme DESCELLIERS-HUE, Conseillère aux Collectivités Locales, à cette séance du Conseil Municipal et je lui laisse présenter le Compte de Gestion.

Présentation par Mme DESCELLIERS HUE.

Je vous propose d'approuver le compte de gestion 2020 qui concorde en tous points avec le compte administratif.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, approuve le compte de gestion 2020.*

#### 2021/04/14-02 – Finances communales – Vote du Compte administratif 2020

*M. le Maire quitte la séance.*

Il est proposé d'élire M. Philippe PESQUEREL comme président de séance pour le vote du Compte Administratif.

M. PESQUEREL donne la parole à M. ESNAULT qui présente le compte administratif. Sont notamment exposés les chiffres suivants :

	Résultat antérieur reporté	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-149.463,41	364.895,74	453.292,25	- 61.066,90
Fonctionnement	244.004,01	1.503.065,30	1.619.475,48	+ 360.414,19

La clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget.

Le détail des restes à réaliser se présente comme suit :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 46.167,48 €
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 67.153,30 €

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide d'approuver le compte administratif 2020.*

**2021/04/14-03 - Finances communales - Affectation des résultats**

M. le Maire revient en séance et donne la parole à M. ESNAULT.

Celui-ci propose, a la suite de l'approbation du compte administratif 2020 et au vu du compte de gestion 2020 :

- o d'affecter le résultat d'investissement du compte administratif 2020, d'un montant de 61.066,90 € en report, au compte 001 déficit d'investissement reporté.
- o d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020, d'un montant de 115.081,08 € en réserves, au compte 1068 ;
- o d'affecter la seconde partie du résultat de fonctionnement du compte administratif 2020, d'un montant de 245.333,11 € en report, au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté (fonctionnement recettes) ;

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.*

**2021/04/14-04 – Finances communales - Vote des taux des taxes locales**

M. le Maire indique que cette année, les taux d'imposition sont connus et que la commune a aussi connaissance des différentes réformes et informations qui jouent sur nos recettes fiscales.

En l'occurrence :

- la commune ne dispose plus de pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation, celle-ci étant supprimée sauf pour les résidences secondaires. Elle est remplacée par la part de taxe foncières qui revenaient jusque-là au département ;
- la commune perd 50% de ses bases taxables en matière de CFE et de foncier des entreprises industrielles, lesquelles sont compensées par une dotation de fonctionnement ;
- la commune pourrait percevoir, dans le courant de l'année, de nouveaux IFRER liés à la station de conversion.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux en l'état, exception faite de l'intégration du taux départemental de taxe foncière bâtie. C'est-à-dire ajouter le taux départemental 2020 de 22,10 au taux communal pour le porter à 41,77, ce qui maintiendra les taux de fiscalité des ménages au même niveau qu'en 2020 – il n'y aura donc pas d'augmentation des taux d'imposition locale en 2020.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide maintenir les taux en vigueur en 2020, exception faite de l'intégration du taux départemental de taxe foncière bâtie pour le porter à 41,77.*

**2021/04/14- Finances communales - Présentation et vote du budget primitif 2021**

M. le Maire indique pour information, que le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élus locaux en tant qu'élus en leur sein,

L'état est donc communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune, aussi je vous le fais distribuer, pour l'année 2020.

M. le Maire passe la parole à M. ESNAULT pour la présentation du Budget Primitif, qui a été préparé avec l'aide de Madame DESCELLIERS-HUE.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
011 Charges à caractère général	417.739,70	002 Excédent antérieur reporté	245.333,11

012 Charges de personnel	702.952,35	013 Atténuation de charges	10.000,00
014 Atténuation de produits	230 200,00	042 Transfert entre sections	
65 Autres charges de gestion	178.700,00	70 Vente de produits fabriqués	224.013,00
66 Charges d'emprunt	47 000,00	73 Impôts et taxes	1.023.774,00
67 Charges exceptionnelles	124.887,34	74 Dotations subventions	319.825,00
68 Dotations aux amort. et provisions	11 250,00	75 Autres produits de gestion	5.000,00
022 Dépenses imprévues	15 000,00	76 Produits financiers	0,00
023 Virement section investissement	100.215,72	77 Produits exceptionnels	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1.827.945,11</b>		<b>1.827.945,11</b>

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitres	Propositions	Chapitres	Propositions
001 Déficit d'investissement	61.066,90	021 Virement section de fonctionnement	100.215,72
041 Ordre		041 Ordre	
13 Subventions d'investissement			
15 Provisions pour charge et amort.	11.250,00		
16 Emprunts	74.000,00	10 Dotation fonds divers	227.402,88
20 Immob. Incorporelles	49.800,00	13 Subventions d'investissement	85.198,30
204 Subventions d'équipement	100.000,00		
21 Immob. Corporelles	125.950,00		
23 Immob. En cours	5.000,00	16 Emprunts - Cautions	3.000,00
020 Dépenses imprévues			
<b>TOTAL</b>	<b>427.066,90</b>		<b>427.066,90</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, approuve le budget 2021.*

La commission finances propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes, et de ne pas reporter la subvention au centre de loisirs, comme évoqué lors du Conseil Municipal du mois de mars :

ASSOCIATIONS	attribution 2021
Versement au titre du SVE au Comité de jumelage Argences - Hettstadt	500
Les Ailes de Bellengreville (Colombophilie)	300
Bellengreville Tennis Club	1200
Les volants du Val Badminton	0
Gym Expression en Val-Es-Dunes	1300
Judo Club Bellengreville	1300
Val-Es-Dunes Handball	400
A.P.E.B.V (association parents d'élèves)	1000
Coopérative scolaire	=1500+1500
Pétanque Loisirs Bellengreville	500
Boxing Fight CLUB BFC	1200
F. C. MUANCES	2400
Les Jeunes d'Antan	800
La Vie Belle (pêche)	1400
Basket Argences	1000
Bell' Danse	0
Familles Rurales	0
La Protectrice (chasse)	400
secours catholique	150
Asso enfants collègue FSE	500
Secours Populaire du Calvados	150
Restos du Cœur	150
Don du sang	200
A.D.M.R - Les Côteaux d'Argences	1000
ACPG Section Intercommunale	300
FNACA	200
CAF - Gestion du F.S.L	250
Foyer Léone Richet	0
Prévention routière du Calvados	150
La Bagotière (école Moutiers en Cinglais)	60
Maison Familiale et Rurale	60
Chambre des Métiers de l'Artisanat 14	150
TEF	0
C.F.A et bâtiment du Calvados	60
Collège Jean Castel	1340
<b>TOTAL</b>	<b>21 420</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, approuve les subventions proposées pour 2021.*

### 2021/04/14-07-A°) – Adoption des modalités d'application du travail à temps partiel

M. le Maire passe la parole à M. ESNAULT. Celui-ci indique au Conseil Municipal que la commune a obtenu un avis favorable du Comité Technique concernant le projet de délibération évoqué lors de la réunion du mois de janvier et propose que le Conseil Municipal adopte donc la délibération.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, décide de permettre aux agents communaux de solliciter un temps partiel sur autorisation et d'adopter les modalités d'application suivantes :*

Le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents dont les modalités sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre de la journée de travail, ou de la semaine de travail,
- Les quotités du temps partiel sont fixées à 50, 60, 70, 80 et 90% de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein,
- La durée des autorisations est fixée à 1 an. Le renouvellement se fait, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.
- Les demandes devront être formulées dans un délai de 3 mois avant le début de la période souhaitée,
- Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel en cours de période, pourront être faites :
  - à la demande des intéressés dans un délai de 1 mois avant la date de modification souhaitée,
  - à la demande de l'autorité territoriale ou des personnes à qui elle délègue l'application de la présente délibération si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité de service le justifie, sans délai.
- La réintégration à temps plein peut intervenir avant l'expiration de la période en cours, sur demande des intéressés, présentée au moins 3 mois avant la date souhaitée. Elle peut intervenir sans délai en cas de motif grave, notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou de changement dans la situation familiale

### 2021/04/14-07-B°) – Adoption des modalités d'application du compte épargne temps

M. le Maire passe la parole à M. ESNAULT. Celui-ci indique au Conseil Municipal que la commune a obtenu un avis favorable du Comité Technique concernant le projet de délibération évoqué lors de la réunion du mois de janvier et propose que le Conseil Municipal adopte donc la délibération.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, décide de mettre en place un compte épargne temps et d'adopter les modalités d'application suivantes :*

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

**L'alimentation du CET :** sera demandée par écrit par l'agent au plus tard le 31 janvier suivant l'année d'obtention des droits à congés. Le CET ne peut comporter plus de 60 jours (sauf exceptions légales).

Ces jours correspondent à un report de :

- congés annuels et jours de fractionnement, le nombre de jours de congés posés ne pouvant être inférieur à 4 fois les obligations hebdomadaires de service ;
- jours RTT,
- repos compensateurs (jours non travaillés) lorsqu'ils ont été travaillés sur demande du responsable hiérarchique direct, dans la limite de 15 jours au maximum, cette limite étant diminuée d'autant de jours RTT ou congés alimentant le CET sur la même année.

**Utilisation du CET :** L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET, sous réserve des nécessités de service. Un délai de prévenance est demandé : 15 jours pour moins de 5 jours utilisés, 1 mois pour plus de 5 jours.

### **Compensation en argent ou en épargne retraite :**

Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement ou versés au titre de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, pour les jours inscrits au CET entre le 16<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour.

Le montant forfaitaire est prévu par les textes réglementaires, à titre indicatif, il correspond, par jour, à : Catégorie A : 135€. Catégorie B : 90€. Catégorie C : 75 €.

**2021/04/14-08-A°) Demande de subventions à l'Etat concernant le projet de la Mairie**

M. le Maire propose aux élus de l'autoriser à solliciter les subventions au titre de la DSIL et de la DETR concernant le projet de la Mairie.

L'enveloppe du projet est désormais de :

Etude de faisabilité :	15 000,00 €	Participation Etat Plan de Relance	407 400,00 €	40%
Travaux d'extension :	600 000,00 €	DETR / DSIL 2021		
Travaux de rénovation :	190 000,00 €	Aide aux petites communes rurales du Département du Calvados pour l'extension	80 000,00 €	7,85%
AMO, Maîtrise d'œuvre, études diverses, mobilier,	130 000,00 €	Aide aux petites communes rurales du Département du Calvados pour la rénovation	112 000,00 €	11,00%
Risque - Dévoisement réseaux et charges imprévues - évolutions prix	83 500,00 €	Autofinancement	419 100,00 €	41,15%
<b>Total HT</b>	<b>1 018 500,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 018 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>
TVA	203 700,00 €	Prêt relais TVA	203 700,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>1 222 200,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 222 200,00 €</b>	

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide d'autoriser M. le Maire :*

- à solliciter toutes subventions permettant de faciliter le financement du dossier.

**2021/04/14-08-B°) Demande de subvention au Département concernant le projet de la Mairie**

M. le Maire propose aux élus de l'autoriser à solliciter les subventions auprès du Département du Calvados au titre de l'aide aux petites communes rurales pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie actuelle, dans le cadre d'un contrat de 4 ans.

Etude de faisabilité :	3 607,50 €	Participation Etat Plan de Relance	113 949,00 €	40,00%
Travaux rénovation :	190 000,00 €	DETR / DSIL 2021		
AMO, Maîtrise d'œuvre, études diverses, mobilier	31 265,00 €	APCR Département du Calvados Rénovation	112 000,00 €	39,32%
Risque et charges imprévues - augmentations prix	60 000,00 €	Autofinancement	58 923,50 €	20,68%
<b>Total HT</b>	<b>284 872,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>284 872,50 €</b>	<b>100,00%</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide d'autoriser M. le Maire :*

- à solliciter toutes subventions permettant de faciliter le financement du dossier.

**2021/04/14-08-C°) Demande de subvention au Département concernant le projet de la Mairie**

M. le Maire propose aux élus de l'autoriser à solliciter l'aide aux petites communes rurales « dossier général » pour l'extension de la Mairie, « dans le cadre d'un contrat de 4 ans ».

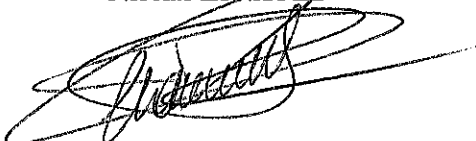
Etude de faisabilité :	11 392,50 €	Participation Etat Plan de Relance	293 451,00 €	40,00%
Travaux extension	600 000,00 €	DETR / DSIL 2021		
AMO, Maîtrise d'œuvre, études diverses, mobilier,	98 735,00 €	APCR Département du Calvados Rénovation	80 000,00 €	10,90%
Risque dévoiement réseaux et charges imprévues - augmentations prix	23 500,00 €	Autofinancement	360 176,50 €	49,10%
<b>Total HT</b>	<b>733 627,50 €</b>	<b>Total</b>	<b>733 627,50 €</b>	<b>100,00%</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité après délibération, décide d'autoriser M. le Maire :*

- à solliciter toutes subventions permettant de faciliter le financement du dossier.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 : 15.***

Le Secrétaire  
Nicolas ESNAULT



Le Maire,  
Dominique PIAT

